

Le **MAIRE** de GRANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté N°2024-05-AR-767 en date du 23 mai 2024, concernant l'organisation de la manifestation « TENDANCE LIVE »,

CONSIDERANT que des modifications doivent être apportées et qu'il importe de prendre toutes mesures d'ordre et de sécurité :

ARRETE

ARTICLE 1 L'article 1 de l'arrêté municipal N°2024-05-AR-767 est modifié comme suit :

- **Le vendredi 14 juin 2024, TENDANCE OUEST** est autorisé à organiser sous sa responsabilité un concert gratuit « **TENDANCE LIVE** » sur le domaine public **sur le grand parking de la Place de la Fontaine Bedeau**. Un feu d'artifice sera tiré depuis le bassin d'évolution la plage de Hérel.
Toutes implantations de groupes ou autres programmations sont interdites dans le centre-ville.

ARTICLE 2 L'article 2/4 de l'arrêté municipal N°2024-05-AR-767 concernant le stationnement interdit, est modifié comme suit :

- **LE STATIONNEMENT sera interdit**, selon la mise en place de la signalisation :

PLACE ALBERT GODAL :

- ❖ Du vendredi 14 juin 2024 à 09h00 au samedi 15 juin 2024 à 08h00 (zone réservée aux PMR)

ARTICLE 3 La Directrice Générale des Services de la Mairie ; le Commandant, Chef de la Circonscription de Police de Granville, Le Chef de la Police Municipale Pluricommunale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GRANVILLE, LE 29 MAI 2024

ARRETE N°2024-05-AR-812

DESTINATAIRE	NOMBRE	DATE
Affichage	1	
Police	@	
Pompiers	@	
Police Municipale Pluricommunale Catherine CHARTRIN	@	
Service Communication	@	
Fany GARCION	@	
Cabinet du Maire	@	
Pascal DRIEU	@	
Sébastien JARDIN	@	
Mickaël AUVRAY	@	
Services Techniques	@	
SPL des Ports de la Manche Lysandre LEMAIGRE	@	
Conseil Départemental Thierry LETEISSIER	@	
TENDANCE OUEST	@	

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr